

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze novembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Estelle DELMOND, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Jean-Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Arlette DEMAR (a donné pouvoir à Pierre LANGLADE), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Michel LE BRAS (a donné pouvoir à Jean-Louis BREGAINT), Dominique MARQUET.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-112 : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEHV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que le Syndicat Energies Haute-Vienne, lors de sa séance du 30/09/2015, a institué la commission consultative, créée par la loi 2015-992. Cette commission est chargée, pour les membres du Syndicat Energie Haute-Vienne, de coordonner les actions dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La composition de cette commission est mixte et paritaire :

- Un représentant par Etablissement Public de Coopération Intercommunale, soit 20 élus pour la Haute-Vienne,
- 20 délégués désignés par le SEHV

Monsieur le Président informe que le SEHV demande à la Communauté de Communes de Noblat de désigner une personne pour siéger, en son nom, à cette commission consultative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Désigne Pierre LANGLADE pour siéger en nom de la Communauté de Communes de Noblat à la commission consultative.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 novembre 2015

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2015-112 Désignation d'un membre au SEHV

Date de transmission de l'acte : 20/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 20/11/2015

Numéro de l'acte : 2015-112 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20151112-2015-112-DE

Date de décision : 12/11/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Désignation de représentants